

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1996 D 00224 Numéro SIREN : 775 680 309 Nom ou dénomination : Coallia

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2018 sous le numéro de dépôt 100020



20181000202017

DATE DEPOT : 09/10/2018

N° DE DEPOT : 100020

N° GESTION : 1996D00224

N° SIREN : 775680309

DENOMINATION : Coallla

ADRESSE : 16-18 cour Saint Eloi 75012 Paris

MILLESIME : 2017

17 OCT. 2018

Sous le N° :

100020

**Extrait de Procès-verbal
de
l'Assemblée Générale
de Coallia du 20 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 20 juin à 16h15, les Adhérents de Coallia se sont réunis en assemblée générale sur convocation du Président adressée à tous les Adhérents, au siège de l'association, par lettre en date du 4 juin 2018.

Collège des membres associés :

Etaient présents ou représentés :

M. Jean-François CARENCO, Président,
M. Nicolas MACHTOU, Vice-Président, Référent asile immigration,
M. Jacques BERKÉ, Trésorier, Administrateur,
M. Xavier OUSSET, Administrateur, Référent logement accompagné - hébergement insertion,
M. Thierry REPENTIN, Administrateur, Référent stratégie patrimoniale,
M. Frédéric SALAT-BAROUX, Administrateur, Référent culture citoyenneté formation, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
M. Roger WARTNER, Trésorier, Administrateur,
Action Logement Services, Administrateur, représenté par M. Bernard VERQUERRE,
M. Paul BENAYOUN, Administrateur,
M. Francis BLÉHER, Adhérent, était représenté par M. Roger WARTNER,
M. Christian BRULÉ, Administrateur,
M. Gérard DELACROIX, Administrateur,
Habitat et Humanisme, était représenté par M. Roger WARTNER,
Mme Marianne HYAFIL, Adhérente, était représentée par M. Jacques BERKÉ,
Mme Sylviane LEGER, Administratrice,
M. Luc MAINGUY, Adhérent,
M. Etienne PINTE, Administrateur,
M. Bernard SCHMITT, Adhérent,
Mme Francine TASTAVY, Adhérente, était représentée par M. Roger WARTNER,
M. Frédéric TIBERGHIEN, Administrateur, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
L'Union Sociale pour l'Habitat Ile-de-France (AORIF), Administrateur, était représenté par M. Jacques BERKÉ,

Absents excusés :

Mme Bernadette DUTHEIL DE LA ROCHERE, adhérente,
Mme Catherine HESSE, Administratrice,
M. Jean-Pierre LEROY, Administrateur,
M. Hervé VIEILLARD-BARON, Administrateur,

Siège social
16-18 cour Saint-Eloi
75592 Paris cedex 12
Tél. 01 53 46 38 38
Fax 01 53 46 39 00

Collège des membres Partenaires :

www.coallia.org

Etaient présents ou représentés :

N° TVA Intracommunautaire :
FR 75 775 680 309

L'APATH, Administrateur, était représenté par M. Jean-François CARENCO,
Les Jardins d'Epicure, Administrateur, représenté par M. Paul Cohen.

SIRET n° 775 680 309 00611

NAF 9499Z

Absents excusés :

L'Association Retour à la Vie, Adhérente.

Association Loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police
à Paris sous le n° 10 758 P

Assistoient également à la séance :

M. Arnaud RICHARD, Directeur Général,
M. Emmanuel MILLARD, Directeur Général Adjoint,
M. Djamel CHERIDI, Conseiller du Directeur Général,
Mme Elisabeth MOINE, Directrice Administrative et Financière,

M. Bernard SIRKIS, Administrateur de Coallia Habitat,
M. Sidi DIAWARA, Administrateur représentant les salariés,

Mme Christelle LECLERT et M. Boubou SAKHO représentaient le Comité d'Entreprise.

La société PAGNY ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Etienne Pagny,

La société PWC, Commissaire aux Comptes, représentée par M. Francis CHARTIER.

La feuille de présence a été émarginée par chaque Adhérent de l'assemblée entrant en séance.

M. Jean-François CARENCO préside la séance,
MM. Jacques BERKÉ et Xavier OUSSET sont appelés comme scrutateurs,
M. Roger WARTNER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Adhérents du bureau ainsi constitué, permet de constater que la moitié au moins des membres associés en exercice est présente ou représentée (21 membres associés présents ou représentés sur 25 membres associés). En conséquence le quorum est atteint et l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Adhérents de l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation à l'Assemblée ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les pouvoirs des Adhérents représentés ;
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

.....
Première résolution

L'Assemblée Générale, après la présentation des comptes sociaux et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 approuve le rapport de gestion et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après la présentation des comptes consolidés et combinés et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 approuve le rapport de gestion du groupe et prend acte du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et combinés de l'exercice clos.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 612-5 du code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'association de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat de 5 765 384 €, comprenant pour l'exploitation de l'activité médico-sociale pour tiers financeurs un résultat de 6 718 547 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés et combinés du Groupe Coallia de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés lesquels font ressortir un résultat de 3 840 671 €, comprenant pour l'exploitation de l'activité médico-sociale pour tiers financeurs un résultat 6 682 088 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter en report à nouveau le résultat des comptes sociaux de l'exercice de 5 765 384 €, qui est pour l'association Coallia de – 953 164 € et pour la gestion sous contrôle des tiers financeurs de 6 718 547 €.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la présentation des comptes agrégés du Groupe Coallia de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

.....
Douzième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

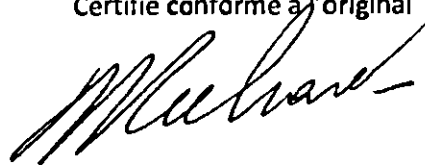
Au sein du collège des membres associés, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Au sein du collège des membres partenaires, cette résolution a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cette résolution est par conséquent adoptée à l'unanimité.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour et aucun Membre de l'Assemblée ne demandant plus la parole, le Président déclare clos les travaux de l'Assemblée.

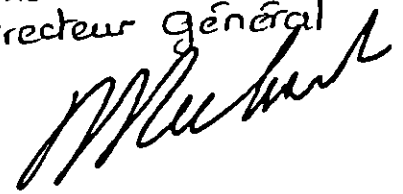
Paris, le 6 septembre 2018
Certifié conforme à l'original



Arnaud RICHARD
Directeur Général

Paris, le 6 septembre 2018
Certifié conforme à l'original
Arnaud Richard
Directeur Général

COALLIA
Association loi 1901 à but non lucratif
Siège social : 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
RCS Paris D 775 680 309



**ASSEMBLEE GENERALE DU 20 juin 2018
RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de l'association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

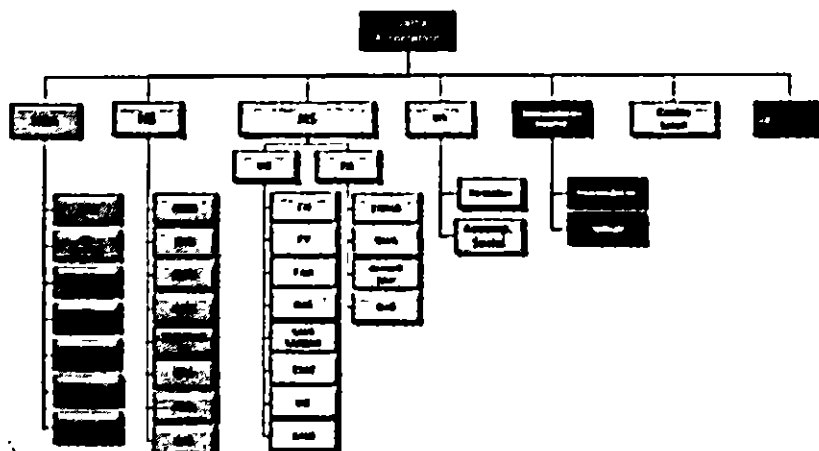
Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

INTRODUCTION

Le rapport annuel est l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée, et de se projeter sur l'avenir en cohérence avec les objectifs définis conjointement.

L'année 2017 a été particulièrement intense dans le secteur de l'hébergement social. Coallia a fait le choix d'intensifier son action en faveur de l'intégration des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale. L'association a poursuivi ses activités dans l'hébergement social adapté et du medico social afin de répondre au besoin d'efficacité nécessaire aux évolutions.

En 2017, les activités de l'association se déclinent comme suit :



SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Principales réalisations 2017

L'Association a poursuivi un développement soutenu sur le secteur de l'hébergement social (HS) avec la création de 1.655 places dont 542 en structures pérennes. Le secteur de l'hébergement social devient ainsi le premier secteur en termes de produits d'activité et représente en 2017 35% des produits de Coallia Association.

Au sein du secteur HS, la part des activités non pérennes a fortement augmenté, passant de 22,7 M. Euros à 45,6 M. Euros, représentant désormais près de 49% du total des produits de l'activité HS contre 34% en 2016.

Les activités hébergement social adapté (HSA) et Médico-sociale (MS) sont en léger recul par rapport à 2016, respectivement de -2% et -3%.

Le périmètre reste stable dans le secteur de l'habitat social adapté et du médico-social.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

Evolution des comptes sociaux

Il est à noter que le Conseil d'Etat a confirmé définitivement le 21 juin 2017 le non assujettissement de COALLIA à l'impôt sur les sociétés et à la taxe d'apprentissage, nous avons procédé à la reprise des provisions précédemment constatées et à l'annulation des créances CICE.

Il en ressort un impact positif de 1 026 k€ sur le résultat de l'exercice.

Une provision pour charges liées au plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été constituée à la clôture de l'exercice 2016 pour 2 087 K€. Une reprise de provision a été effectuée en 2017 pour 1.326 K€ et des dotations complémentaires ont eu lieu pour 352 K€, ce qui amène cette provision à un montant total de 1.113 K€

Une augmentation de la provision pour créances douteuses impacte ce résultat à hauteur de 3,9 M Euros. Cette variation s'explique pour partie par un rattrapage antérieur et par une dégradation liée aux grèves sur les sites de Boulogne et Tillier.

Le résultat de la gestion propre de l'association s'établit au 31/12/2017 à - 953 k€ est en redressement par rapport à 2016 (-4 708 k€).

Le résultat des activités sous contrôle de tiers financeurs est de : 6 719 K€, en progression par rapport à l'exercice 2016, au terme duquel il s'était établi à 5 056 K€.

Cela concerne principalement l'activité médico-sociale et l'hébergement social.

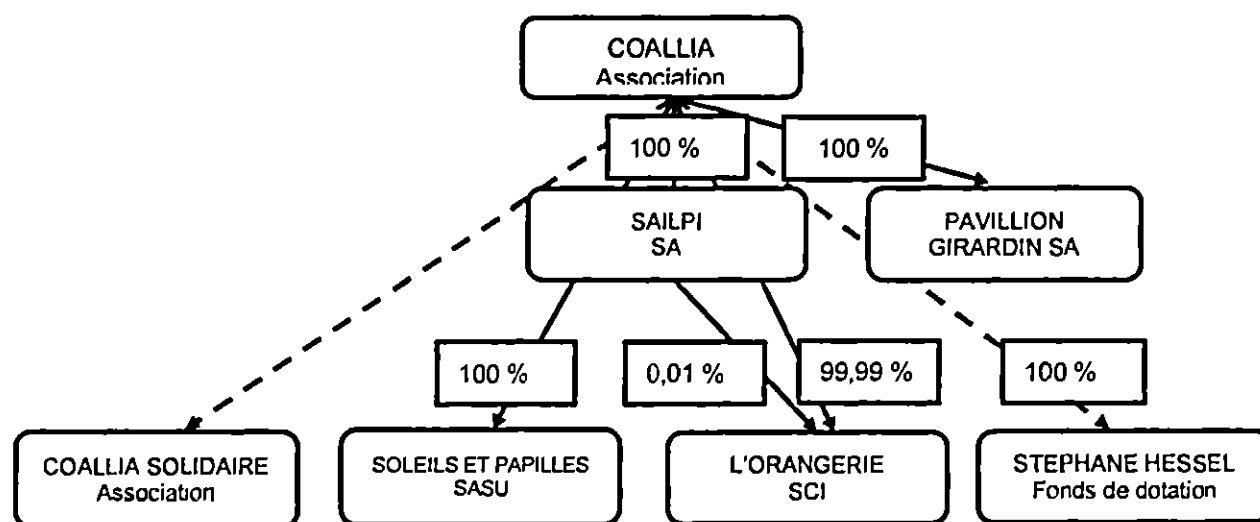
Le résultat global de l'association s'établit ainsi à :

Résultat en gestion propre :	- 953 K€
Résultat sous contrôle des tiers financeurs :	6 719 K€
Résultat global :	5 765 K€

Evolution des comptes consolidés

Périmètre et méthodologie de consolidation

En 2017, le groupe Coallia est composé de l'association Coallia, tête de groupe, de sociétés commerciales et de SCI, ainsi que de la société Soleils et Papilles, de l'association Coallia Solidaire et du fonds de dotation Stéphane Hessel inclus dans le périmètre du groupe Coallia.



Toutes les sociétés contrôlées par l'association Coallia, tête de groupe, sont incluses dans le périmètre de consolidation :

- SA SAILPI (% de contrôle et % d'intérêt : 100%),
- SA Pavillon Girardin (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %),
- SCI L'Orangerie (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %),
- SASU Soleils et Papilles, société créée en 2015 (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %).

Sont incluses dans le périmètre de consolidation, les associations et fonds de dotation dont les activités sont supervisées par le personnel de Coallia, dont Coallia assume les risques économiques et financiers et qui adhèrent aux valeurs de l'association Coallia :

- Association Coallia Solidaire,
- Fonds de dotation Stéphane Hessel.

Toutes ces entités ainsi que l'association Coallia ont leur siège social à Paris 12^{ème}, 16-18 Cour Saint Eloi.

Toutes les entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Evolution des résultats consolidés

Les produits d'exploitation du Groupe Coallia progressent fortement de 33,6 M€ et s'élèvent à 290,3 M€ en 2017, soit une évolution de 13 % par rapport à 2016.

L'accroissement du périmètre et les nouvelles activités lancées en 2017 conduisent parallèlement à une augmentation des charges d'exploitation de 11,8%.

Le résultat consolidé de la gestion pour compte propre du Groupe s'établit fin 2017 à -2 841 k€, contre - 5 023 k€ en 2016.

Le résultat consolidé des activités sous tiers financeur est de 6 682 k€, en progression par rapport au 31/12/2016, où il était de 5 056 k€.

Le résultat consolidé du Groupe s'établit ainsi à :

Résultat en gestion propre :	-2 841 K€
Résultat sous contrôle des tiers financeurs :	6 682 K€
Résultat net part du Groupe :	3 840 K€

CHANGEMENTS D'ESTIMATION AYANT ENTRAINE UN IMPACT DANS LES COMPTES DE L'ASSOCIATION

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Aucun évènement n'est intervenu postérieurement à la clôture susceptible d'impacter les comptes.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE L'ASSOCIATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'association Coallia a pour objectif de maintenir une dynamique de croissance maîtrisée sur les secteurs de l'hébergement social et de l'habitat social adapté en tant qu'acteur privilégié dans l'économie sociale et solidaire.

Sur le secteur de l'habitat social adapté, la poursuite du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants conjuguée à l'exploitation de notre plan stratégique du patrimoine nous permettra d'optimiser nos actifs corporels et ainsi de nous inscrire dans une dynamique pro active de gestion de notre patrimoine immobilier.

L'hébergement social reste un axe de croissance en réponse à la forte demande publique sur ce secteur.

Le secteur du médico-social fortement impacté par les baisses de financements publics fera l'objet d'une attention accrue tant dans la gestion des établissements actuels qu'en termes de développement.

Par ailleurs, Coallia continue d'investir dans le développement d'activités connexes et complémentaires à ses activités historiques.

Coallia s'affirme ainsi comme un partenaire privilégié des collectivités et des autres acteurs de l'économie sociale et solidaire.

FILIALES ET PARTICIPATIONS SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Association détient les participations suivantes au 31 décembre 2017 :

Pourcentage du capital détenu 2016

	Coallia Habitat		Sailpi		Pavillon Girardin		L'Orangerie		Soleils et Papilles		Coallia Solidaire	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Coallia	5 799 920	96.67%	411 673	99.96%	3 896 122	100.00%	546 694	99.90%	50 000	100.00%	0	100.00%
Autre hors Groupe	200 080	3.33%	165	0.04%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
SAILPI	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	510	0.10%	0	0.00%	0	0.00%
Capital total	6 000 000	100.0%	411 838	100.0%	3 896 122	100.0%	547 204	100.0%	50 000	100.0%	0	100.0%

Les résultats 2017 des filiales détenues par Coallia et les entités liées sont les suivants :

- SA HLM Coallia Habitat : 1898 K€
- S.A Pavillon Girardin : 264 K€
- SCI L'Orangerie : 22 K€
- SAILPI (SA) : 42 K€
- Soleils et Papilles (SAS) : -36 K€
- Coallia Solidaire (Association) : 227 K€
- Stéphane Hessel (fonds de dotation) : - 3 K€

CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE :

Cf. tableau récapitulatif des conventions réglementées entre Coallia et ses filiales.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les perspectives de développement sur les 2 activités principales : habitat social adapté, hébergement social, dont les besoins sont en forte croissance, vont permettre de poursuivre notre croissance de façon choisie et maîtrisée.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que la décomposition par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices du solde à l'égard des fournisseurs est la suivante :

Date d'échéance	Solde des dettes fournisseurs 2016
31/01/2017	8 938 897
28/02/2017	2 532 068
31/03/2017	1 028 105
30/04/2017	246 453
Factures non payées	1 306 179
Factures non parvenues	6 231 374
TOTAL	20 283 076

Date d'échéance	Solde des dettes fournisseurs 2017
31/01/2018	1 277 256
28/02/2018	6 585 297
31/03/2018	176 122
30/04/2018	1 813 644
Factures non payées	1 321 474
Factures non parvenues	9 819 455
TOTAL	20 993 247

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter les résultats de l'exercice de la manière suivante :

Origine du résultat à affecter pour Cnallia:

Résultat de l'exercice de la gestion - 953 K€

Affectation proposée :

En report à nouveau pour - 953 K€

Origine du résultat à affecter pour tiers financeurs:

Résultat de l'exercice de la gestion contrôlée..... 6 718 K€

Affectation proposée :

En report à nouveau pour 6 718 K€

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES : néant

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS : néant

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT : néant

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de l'association.

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS COLLEGE DES ADHERENTS	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE AU 31/12/2017
M. Franck CALDERINI	- Directeur Général, Coallia Habitat, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SA HLM) jusqu'au 19 avril 2017 - Président Directeur Général SA Pavillon Girardin, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris Jusqu'au 24 mai 2017 - Président Directeur Général de la SAILPI, 16 18 cour Saint Eloi Paris 12ème (SA), jusqu'au 24 mai 2017 - Directeur Général Coallia, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (association Loi 1901) jusqu'au 31 mars 2017 - Gérant : SCI l'Orangerie 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris, jusqu'au 24 mai 2017 - Vice-Président : UNAF0, 29 / 31 rue Michel Ange 75016 Paris (Union Nationale), jusqu'au 31 mars 2017 - Président du fonds de dotation Stéphane Hessel 16 18 cour Saint Eloi Paris 12^{ème} jusqu'au 27 juin 2017 - Président de la SAS Soleils et Papilles 16 18 cour Saint Eloi Paris 12ème jusqu'au 24 mai 2017 - Président du Directoire de Coallia Solidaire 16 18 cour Saint Eloi Paris 12ème, jusqu'au 27 juin 2017
M. Paul BENAYOUN	- Administrateur, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12 (Association Loi 1901) depuis le 8 novembre 2017

M. Jacques BERKE	- Administrateur, Membre du Bureau, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur de la SA HLM Coallia Habitat 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris - Membre du Conseil de surveillance de Coallia Solidaire 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Membre fondateur de Coallia Solidaire 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Christian André BRULE	- Administrateur, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, ASD, Association de Prévention, 33 Place Carpeaux 92 Nanterre (Association Loi 1901)

M. Jean-François CARENCO

- Président (à compter du 19 juin 2017)
Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75592 Paris
Cedex 12 Association Loi 1901
- Président (à compter du 19 juin 2017),
Coallia Habitat 16 18 Cour Saint Eloi
75592 Paris Cedex 12 SA HLM
- Représentant permanent de Coallia
actionnaire (à compter du 19 juin 2017)
Coallia Habitat 16 18 Cour Saint Eloi
75592 Paris Cedex 12 SA HLM
- Représentant permanent de Coallia
Président et membre fondateur (à compter
du 19 juin 2017) Coallia Solidaire 16 18
Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12
(Association Loi 1901)
- Représentant permanent de Coallia
Administrateur et actionnaire (à compter du
19 juin 2017) SA Pavillon Girardin 16 18
Cour Saint Eloi 75592 Paris Cedex 12, SA
- Représentant permanent de Coallia Associé
unique (à compter du 19 juin 2017) Soleils
et Papilles 16 18 Cour Saint Eloi 75592
Paris Cedex 12, SASU
- Représentant permanent de Coallia Associé
(à compter du 19 juin 2017), L'Orangerie
16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (SCI)
- Représentant permanent de Coallia
Administrateur et actionnaire (à compter du
19 juin 2017) SAILPI 16 18 Cour Saint
Eloi 75012 Paris, SA
- Représentant permanent de Coallia
Administrateur (à compter du 19 juin 2017)
Fonds de dotation Stéphane Hessel 16 18
Cour Saint Eloi 75012 Paris, Fonds de
dotation
- Administrateur du cent-quatre, 5 rue Curial
75019 Paris, Etablissement public de
coopération culturelle
- Administrateur, Opéra de Lyon, 1 place de
la comédie 69001 Lyon (Association Loi
1901)
- Administrateur, Fédération Habitat et
Humanisme, 69 chemin de Vassieux 69647
Caluire et Cuire Cedex

M. Djamel CHERIDI

- Directeur Général (à compter du 10 mai 2017) Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
- Directeur Général (à compter du 12 juin 2017) Coallia Habitat 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
- Président et Administrateur (à compter du 27 juin 2017 et jusqu'au 12 décembre 2017) Fonds de dotation Stéphane Hessel 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
- Gérant (à compter du 24 mai 2017) SCI L'Orangerie 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
- Administrateur (à compter du 8 juin 2017) SAILPI 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
- Directeur Général (à compter du 24 mai 2017) SAILPI 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
- Administrateur (à compter du 8 juin 2017) SA Pavillon Girardin 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
- Directeur Général (à compter du 24 mai 2017) SA Pavillon Girardin 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
- Président du Directoire (à compter du 27 juin 2017) Coallia Solidaire 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
- Président du comité de gestion (jusqu'au 24 mai 2017) Soleils et Papilles 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
- Président (à partir du 24 mai 2017) Soleils et Papilles 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris
- Représentant permanent de Coallia, Vice-Président Fédération des acteurs de la solidarité - Ile de France 82 avenue Denfert Rochereau 75014 Paris
- Représentant permanent de Coallia, Administrateur Fédération nationale des acteurs de la solidarité 76 rue du faubourg Saint Denis 75010 Paris
- Représentant permanent de Coallia, Administrateur Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (AFFIL) 14, rue Lord-Byron 75008 Paris

M. Gérard DELACROIX	- Administrateur, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) (Jusqu'au 12 juin 2017) - Administrateur, Coallia Habitat 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (SA HLM) (Jusqu'au 12 juin 2017) - Administrateur Logetude 44 rue Saint Charles 75015 Paris (Association Loi 1901)
M. Michel DULIMON	- Administrateur représentant de l'AORIF, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, SCCI ARCADE 59 rue de Provence 75009 Paris (Société anonyme coopérative pour l'accession à la propriété de capital variable). - Administrateur au CA AORIF 15 Rue Châteaubriand 75008 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur au CA de l'ORF, Observatoire Régional Foncier en Ile de France 21 23 rue Miollis 75732 Paris cedex 15 (Association Loi 1901) - Administrateur FNAR, représentant de l'Aorif, Fédération Nationale des Associations Régionales l'Organisme d'Habitat Social 14 rue Lord Byron 75008 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur BAT'IM CLUB, représentant de l'AORIF, BAT'IM CLUB 2 rue Lord Byron 75008 Paris - Administrateur CRHH, représentant de l'AORIF, Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, 5 rue Leblanc, 75015 Paris
Madame Catherine HESSE	- Administratrice, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)

M. Patrick LAPORTE

- Président, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) jusqu'au 19 06 2017
- Administrateur, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) jusqu'au 26 octobre 2017
- Président de la SA HLM Coallia Habitat, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris jusqu'au 19 juin 2017
- Représentant de Coallia, administrateur de la Sailpi, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris Cedex (SA) jusqu'au 19 juin 2017
- Administrateur et Président de la Sailpi, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris Cedex (SA) jusqu'au 26 octobre 2017
- Administrateur, Mouvement pour la réinsertion (MRS) 12 rue Charles Fourier 75012 Paris (Association 1901)
- Représentant de Coallia Administrateur du Fonds de dotation Stéphane Hessel, 16-18 Cour Saint Eloi 75012 Paris jusqu'au 19 juin 2017
- Représentant de Coallia, Président du conseil de surveillance de l'association Coallia Solidaire, 16-18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) jusqu'au 19 juin 2017
- Administrateur, SA Pavillon Girardin 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris jusqu'au 26 octobre 2017
- Représentant de Coallia, Administrateur de la SA Pavillon Girardin 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris jusqu'au 19 juin 2017
- Représentant de Coallia, associé au sein de la SCI l'Orangerie, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris jusqu'au 19 juin 2017

Mme Sylviane LEGER	- Administratrice de Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Membre du Conseil de surveillance de Coallia Solidaire, 16-18 cour Saint Eloi 75592 Paris (Association Loi 1901) - Membre fondateur, Coallia Solidaire, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris - Membre du Bureau, trésorière, Musique et Partage (Association) 149 rue de Picpus 75012 Paris
M. Jean-Pierre LEROY	- Administrateur, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Vice-Président Résidétape Rue de Joly 94000 Créteil (Association 1901) - Administrateur Soval Esh Allée des Marronniers 78 Mante La Jolie (SA ESH HLM)
M. Nicolas MACHTOU	-Administrateur Coallia, 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) depuis le 8 novembre 2017 -Administrateur, TTGF, 40 avenue de l'Europe CSA 20522 64010 Pau Cedex (SA)
M. Xavier OUSSET	- Administrateur, Membre du Bureau Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur du fonds de dotation Stéphane Hessel, 16-18 Cour Saint Eloi 75592 Paris

M. Thierry REPENTIN	- Administrateur, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) depuis le 8 novembre 2017 - Président ATMB, 100 avenue de Suffren 75015 Paris (SAEML) - Président SFTRF Plateforme du Tunnel, le Fréjus, 73500 Modane (SAEM à CA) - Président Commission Loi SRU art 55 Paris la Défense (Service central ministère de la Cohésion des Territoires) - Président CSCEE, 72 rue de Varenne 75007 Paris (Service Central Ministères de la cohésion des Territoires et Développement Durable) - Conseiller Départemental, Délégation Vice-Président, OPAC 73, Hôtel du département Château des Ducs de Savoie 73000 Chamberry (Collectivité Territoriale) Conseiller Régional; Conseil Régional Rhône Alpes Lyon, 1 esplanade François Mitterrand CS 20033 69269 Lyon Cedex 2 (collectivité territoriale)
Mme Marie RICHARD	- Représentante permanente des Jardins d'Epicure, Administrateur de Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, Présidente (depuis le 24 juin 2017) CEMEA, 24 rue Marc Seguin, 75883 Paris Cedex 18 (association) - Présidente, CIDJ, 101 Quai Branly, 75740 Paris Cedex 15 (association).

M. Patrice RAULIN	- Représentant de la fédération Habitat et Humanisme administrateur de Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) depuis le 12 décembre 2017 - Administrateur RATP (Etablissement Public de l'Etat), 54 port de la rapée 75012 Paris, - Administrateur Mouvement d'Aide au Logement (Association), 6 avenue du professeur André Lemierre 75020 Paris - Vice-Président Fédération Habitat et Humanisme (Association) 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex - Co-gérant société foncière Habitat et Humanime (Société en commandite par actions) 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex - Président, H&H DEVELOPPEMENT IMMOBILIER (SAS) 69 chemin de Vassieux 69647 Caluire et Cuire Cedex - Administrateur HH Gestion 69 chemin de Vassieux 69300 Caluire et Cuire - Gérant SCI de la Cour des Voraces 69 Chemin de Vassieux 69300 Caluire et Cuire (SCI)
M. Frédéric SALAT-BAROUX	- Administrateur de Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) depuis le 8 novembre 2017 - Avocat associé au cabinet Weil, Gotshal & Manges
M. Michel SEGUY	- Représentant de l'Apath, Administrateur de Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)

M. Bernard SIRKIS

Responsable de l'animation des partenariats
(jusqu'au 31 mars 2017) Gic – Action
Logement 108 Avenue Gabriel Péri 93586
Saint Ouen Cedex (CIL)

Administrateur (depuis le 12 juin 2017)
Coallia Habitat 16 18 Cour Saint Eloi
75012 Paris (SA HLM)

Administrateur, représentant permanent du
GIC Action Logement (jusqu'au 31 mars
2017) Coallia 16 18 cours Saint Eloi
75012 Paris (Association Loi 1901)

Administrateur (jusqu'au 31 mars 2017)
Maisons Saines – Air et Lumière
1 quai de Grenelle 75015 Paris (SA HLM)

Administrateur (jusqu'au 31 mars 2017)
Nouveau Logis Provençal 25B avenue Jules
Cantini 13448 Marseille cedex (SA HLM)

Administrateur (jusqu'au 31 mars 2017) La
Plaine Normande 16 avenue de Verdun
14012 Caen (SA HLM)

Administrateur, représentant permanent du
GIC Action Logement (jusqu'au 31 mars
2017) Nouveau Logis de l'Est
2 rue Adolphe Seyboth 67080 (SA HLM)

Administrateur, représentant permanent du
GIC Action Logement (jusqu'au 31 mars
2017) AFFIL 14 rue Lord Byron
75008 Paris (Association Loi 1901)

Administrateur, représentant permanent du
GIC Action Logement (jusqu'au 31 mars
2017) Parme 70 rue de l'Aqueduc
75010 Paris (Association Loi 1901)

Administrateur, représentant permanent du
GIC Action Logement (jusqu'au 31 mars
2017) OPH d'Aubervilliers
122 rue André Karman 93303 Aubervilliers
(OPH)

Administrateur, représentant permanent du
GIC Action Logement (jusqu'au 31 mars
2017) Antony Habitat 8 avenue Léon
Harmel 92260 Antony (OPH)

M. Frédéric TIBERGHEN	- Administrateur, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Membre du Bureau (jusqu'au CA du 19 06 2017), Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur, Membre du Bureau, FDTA 24 rue Marc SEGUIN 75018 Paris (Association 1901) - Vice-Président, Membre du Bureau, Institut de la gestion déléguée, IGD, 88 Rue de Grenelle 75007 Paris (Fondation) - Président Finansol, 34 bis rue Vignon 75009 Paris (association agréée entreprise solidaire) - Membre du Conseil d'Etat, 1 place du palais royal 75100 Paris cedex 01 (Administration) - Administrateur de la chambre française de l'économie sociale et solidaire, 34 bis rue Vignon 75009 Paris (Association Loi 1901) - Administrateur Autisme Espoir vers l'école, 35 rue Emile Landrin Boulogne 92100 (Association Loi 1901)
M. Bernard VERQUERRE	- Représentant permanent d'Action Logement Service, Administrateur, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) depuis le 12 décembre 2017 - Cogérant, Aux Fruits de la Moisson 17 Place Jean Moulin 51100 Reims (SARL) - Administrateur, Cpme Marne 21 rue de Courcelles 51100 Reims (Association Loi 1901) - Administrateur Action Logement Groupe, 66 avenue du Maine 75 Paris (Association Loi 1901)

M. Hervé VIEILLARD BARON	- Administrateur, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) jusqu'au 12 juin 2017) - Professeur émérite des Universités Paris Ouest Nanterre 200 avenue de la république 92001 Nanterre Cedex (Etablissement public, Université)
M. Roger WARTNER	- Administrateur, Membre du Bureau, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1091) - Administrateur, Coallia Habitat 16 18 cour Saint Eloi 75012 Paris (SA HLM)
M. Jean BLONDELON	- Administrateur représentant des usagers, Coallia, 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1091) jusqu'au 3 octobre 2017
M. Boubacar BATHILY	- Administrateur, représentant des usagers, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901), depuis le 3 octobre 2017
M. Mamadou BARADJI	- Administrateur, représentant des usagers, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901)
M. Diawara SIDI	- Administrateur, représentant des salariés, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) depuis le 19 janvier 2017
M. Olivier DELPORTE FONTAINE	- Administrateur, représentant des salariés, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) depuis le 19 janvier 2017
Mme Rose MENU	- Administratrice, représentant des salariés, Coallia 16 18 Cour Saint Eloi 75012 Paris (Association Loi 1901) depuis le 19 janvier 2017

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Collège des membres associés :

Les mandats d'administrateur de l'AORIF, de Madame Sylviane LEGER et de Monsieur Xavier OUSSET arrivent à terme.

Le nombre de sièges à pourvoir concernant les administrateurs appartenant au collège des membres associés est donc de 3. Pour ces trois sièges à pourvoir, il sera procédé à un appel à candidatures pour l'Assemblée Générale du 20 juin 2018.

Collège des membres partenaires : Pas de renouvellement de mandats.

Collège des Administrateurs représentant des salariés : Des élections ont eu lieu le 19 janvier 2017.

Les administrateurs représentant les salariés au sein de l'Association sont élus par et parmi trois collèges séparés, dits collèges électoraux, ci-dessous définis :

- 1er collège : ouvriers, employés, techniciens (classes 1 à 5 incluses)
- 2ème collège : agents de maîtrise et cadres hors directeurs d'unité opérationnelle (classes 6 à 11 incluses)
- 3ème collège : directeurs d'unité opérationnelle

Pour chaque collège, un siège titulaire et un siège suppléant sont désignés pour une durée de 3 ans. Le titulaire assure les 18 premiers mois du mandat puis devient suppléant. Il est alors remplacé, pour la fin du mandat, par son suppléant qui devient titulaire.

En conséquence de quoi, Madame MENU Rose, Messieurs DELPORTE-FONTAINE Olivier et DIAWARA Sidi effectueront leur mandat du 19 janvier 2017 jusqu'au 2 juillet /2018.

Mesdames FARRUSCO Christine et Laure ANDRE, Monsieur Jacques THUREAU effectueront leur mandat du 20 juillet 2018 jusqu'au 19 janvier 2019.

Collège des Administrateurs représentant des usagers : Des élections ont eu lieu le 3 octobre 2017.

QUITUS

Selon l'usage, nous vous demanderons de bien vouloir donner quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale du 25 juin 2015 a nommé La société PAGNY ASSOCIES AUDIT, en qualité de commissaire aux comptes titulaire et la société G2B et Associés en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Leurs mandats expireront donc à l'issue de l'Assemblée Générale statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale du 15 octobre 2015 a nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, représentée par Monsieur Francis CHARTIER, en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Jean Christophe GEORGHIOU. Leurs mandats, d'une durée de 6 ans, expireront à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

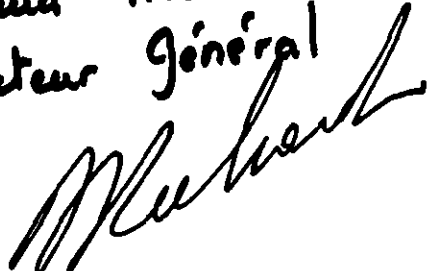
Les mandats des commissaires aux comptes ne sont pas à renouveler lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2018.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le Conseil d'Administration

coallia➤

pour l'insertion, vers l'autonomie

Paris, le 6 septembre 2018
certifié conforme à l'original
Arnaud Richardel
Directeur Général


GRUPE COALLIA

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

*Comptes arrêtés par le CA du 24 avril 2018
approuvés par l'AG du 20 juin 2018*

Siège social
16-18 cour Saint-Eloi
75592 Paris cedex 12

Tél. 01 53 46 38 38
Fax 01 53 46 39 00
www.coallia.org

N° TVA intracommunautaire :
FR 75 775 680 309

SIRET n° 775 680 309 00611

NAF 9499Z

Association Loi 1901
déclarée à la Préfecture de Police
à Paris sous le n° 10 758 P

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF.....	5
COMPTE DE RÉSULTAT – CHARGES	6
COMPTE DE RÉSULTAT – PRODUITS	7
ANNEXES.....	9
1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	9
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	10
3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES POSTES DE L'ACTIF	11
4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES FONDS ASSOCIATIFS	13
5. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES AUTRES POSTES DU PASSIF.....	15
6. AUTRES INFORMATIONS.....	16
ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS	17
ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS	18
ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	19
ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES.....	20
ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES.....	21
ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES.....	21
ANNEXE 7 - RÉSULTATS ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX À REPORTER	22
ANNEXE 8 - DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTÉES À DES BIENS NON RENOUVELABLES	22
ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES	23
ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES.....	23
ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF	24
ANNEXE 12 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	25
ANNEXE 13 - ETAT DES ENGAGEMENTS	26
ANNEXE 14 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	26
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	27

Bilan Actif

BILAN ACTIF (en euros)	Montant brut	Amort. Déprec.	31/12/2017	31/12/2016
ECARTS D'ACQUISITION	4 057 188	1 541 731	2 515 457	2 718 316
Frais d'établissement	1 146 327	867 861	278 466	371 078
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	2 423 244	1 642 091	781 153	962 851
Fonds commercial	995 175	0	995 175	995 175
Autres immobilisations incorporelles	1 657 311	33 320	1 623 991	145 501
Immobilisations incorporelles en cours	1 163 502	0	1 163 502	800 237
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 385 559	2 543 272	4 842 287	3 274 842
Terrains	22 649 658	0	22 649 658	22 318 028
Constructions	356 012 720	101 354 330	254 658 390	250 573 950
Installations techniques matériel et outillage industriels	12 822 351	8 741 928	4 080 423	4 232 014
Autres immobilisations corporelles	51 182 872	36 841 704	14 341 168	13 771 410
Immobilisations corporelles en cours	31 923 548	0	31 923 548	29 983 400
Avances et acomptes	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	474 591 149	146 937 962	327 653 187	320 878 802
Participations	6 039 653	239 733	5 799 920	6 039 749
Créances rattachées à des participations	500 000	0	500 000	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155	0	6 155	6 155
Prêts	204 022	0	204 022	204 022
Autres immobilisations financières	1 916 735	384 948	1 531 787	1 240 415
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 666 565	624 681	8 041 884	7 490 341
ACTIF IMMOBILISE (I)	494 700 461	151 647 646	343 052 815	334 362 301
Matères premières et autres approvisionnements	87 584	0	87 584	64 879
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et fins	44 711	0	44 711	58 689
Marchandises	0	0	0	0
STOCKS ET EN-COURS	132 295	0	132 295	123 568
Avances, acomptes versés sur commandes	326 641	0	326 641	293 705
Créances usagers & comptes rattachés	44 617 176	9 849 662	34 767 514	38 796 897
Autres créances	21 719 557	1 692 013	20 027 544	22 290 493
CREANCES	66 663 374	11 541 675	55 121 699	61 381 095
Valeurs mobilières de placement	921 675	0	921 675	859 659
Disponibilités	11 547 804	0	11 547 804	12 782 822
TRESORERIE DISPONIBLE	12 469 479	0	12 469 479	13 642 481
Charges constatées d'avance	422 820	0	422 820	581 282
ACTIF CIRCULANT (II)	79 687 968	11 541 675	68 146 293	75 728 426
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif (V)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	574 388 429	163 189 321	411 199 108	410 090 727

Bilan Passif

BILAN PASSIF (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur d'apport de fusion	1 349 821	1 349 821
Dons et legs	91 225	91 225
Pnme de fusion	6 109 429	6 109 429
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	3 315 833	3 182 892
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 866 308	10 733 367
Écart de réévaluation	0	0
Réserves	13 090 411	13 408 087
Report à nouveau	-1 620 384	5 178 812
FONDS PROPRES	22 336 335	29 320 266
Résultat	-2 841 417	-5 023 517
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	6 682 088	5 055 969
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 840 671	32 453
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 747 859	2 891 800
Réserves réglementées	11 695 365	9 915 061
Excédents affectés aux mesures d'exploitation	2 158 480	2 150 046
Déficits sociaux à reporter	-19 974 983	-19 238 748
Excédents sociaux à reporter	13 995 498	8 312 725
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-3 821 005	-8 775 977
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables	98 634 699	95 201 304
Provisions réglementées	1 697 860	1 708 330
Droit des propriétaires (commodat)	0	0
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	110 954 778	100 940 518
FONDS ASSOCIATIFS	137 131 784	130 293 237
Intérêts minotaires	294	274
Provisions pour risques	2 290 988	2 754 101
Provisions pour charges	4 388 220	7 979 409
- sur subventions de fonctionnement	4 997 698	4 361 259
- sur autres ressources	1 473 142	1 607 979
Fonds dédiés	6 470 840	5 969 238
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	13 150 048	16 702 748
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	127 145 091	132 302 259
Emprunts, dettes financières divers	69 785 590	72 336 784
DETTES FINANCIERES	196 930 681	204 639 043
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 088 335	17 182 869
Dettes fiscales et sociales	32 814 583	26 396 482
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	27	582 455
DETTES D'EXPLOITATION	48 902 945	44 161 806
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 876 610	3 788 013
Autres dettes	3 168 469	2 915 679
DETTES HORS EXPLOITATION	9 045 079	6 701 692
Produits constatés d'avance	6 038 278	7 591 927
DETTES	260 916 983	263 094 468
Ecart de conversion Passif	0	0
TOTAL GENERAL	411 199 109	410 090 727

Compte de résultat – Charges

COMPTE DE RESULTAT – CHARGES (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	6 326	10 832
Variation de stock	0	0
Achats matières premières, autres approvisionnements	966 968	991 140
Variations de stock de matières premières et approvisionnements	-22 705	49 817
Autres achats et charges externes	117 053 265	101 118 967
Impôts, taxes et versements assimilés	3 556 239	5 966 982
Salaires et traitements	86 431 768	80 844 111
Charges sociales	43 602 195	35 428 309
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	16 423 421	15 495 027
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	7 901
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	9 886 685	6 028 439
Dotations aux provisions	5 196 840	5 305 225
Autres charges	2 805 134	4 507 587
TOTAL I	285 906 136	255 754 337
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	0	-12 500
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	2 573 366	2 620 477
Différences négatives de change	2	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL III	2 573 368	2 620 477
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 319 859	841 186
Sur opérations en capital	4 911 186	627 825
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	178 668	915 764
TOTAL IV	7 409 713	2 384 775
Participations des salariés (V)	0	0
Impôts sur les sociétés (VI)	-2 912 213	-835 829
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	293 179 863	259 911 260
Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 379 172	4 953 386
Résultat des minoritaires positif	17	23
RESULTAT (Excédent)	3 840 671	32 453
TOTAL GENERAL	302 399 723	264 897 122

Compte de résultat – Produits

COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS (en euros)	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	0	0
Prestations de services facturées		
- Prix de journée	44 028 841	47 302 673
- Dotation Globale	78 142 238	63 385 628
- Autres	79 915 585	79 068 098
Sous total A : Montant des ressources	202 086 664	189 756 399
Production stockée	-13 978	4 624
Production immobilisée	3 364 134	4 836 930
Subventions d'exploitation	69 005 639	46 727 907
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges	15 123 920	14 261 255
Autres produits (dont cotisations)	775 547	1 182 554
Sous total B : Autres ressources	88 255 262	67 013 270
TOTAL I (A+B)	290 341 926	256 769 669
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)	0	0
Produits financiers		
De participation	30	110
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	7 993	38 610
Repnse sur dépréciations, provisions et transferts de charges	0	38 959
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	19 404	3 942
TOTAL III	27 427	81 621
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	3 181 463	1 419 279
Sur opérations en capital	3 930 911	137 817
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges	210 140	551 253
TOTAL IV	7 322 514	2 108 349
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	297 691 867	258 959 639
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	4 707 856	5 937 483
Résultat appartenant aux minoritaires négatif	-	-
RESULTAT PART du GROUPE (Déficit)		
TOTAL GENERAL	302 399 723	264 897 122

Annexes

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1 Textes de référence

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-02 du 29 avril 1999 du CRC qui régissent les règles spécifiques applicables aux comptes consolidés et aux comptes combinés.

Les entités du périmètre établissent leurs comptes annuels dans le respect des principes :

- du plan de compte général et du règlement ANC 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables ainsi que les modifications introduites par les règlements ultérieurs,
- du règlement CRC 99-01 pour les règles spécifiques aux associations,
- des dispositions spécifiques inhérentes à certains types d'activités des secteurs sociaux et médico sociaux [Avis du CNC 2007-05, aux dispositions du CASF et instruction administrative M22 (réserves et provisions réglementées)] ;
- les dotations et reprises sur provision pour impôts sont présentées dans la rubrique Impôt sur les bénéfices du compte de résultat, n'étant considérées ni d'exploitation, ni exceptionnelles,

dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les règles de présentation des comptes consolidés ont également les caractéristiques suivantes :

- Les reprises de subvention d'investissement au compte de résultat sont constatées en produits d'exploitation sur la ligne « autres produits de gestion courante ». Ces subventions constituent un mode de financement courant des activités.
- Les décisions des autorités de tarification qui s'imposent aux établissements financés peuvent s'écarter des règles comptables retenues par l'association. L'impact sur les comptes n'étant pas significatif, aucun retraitement n'est effectué pour l'établissement des comptes annuels.

Application des méthodes préférentielles

- Les biens pris en contrats de crédit-bail sont immobilisés.
- Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées partiellement dans les comptes sociaux de toutes les entités du groupe. Cette méthode est également retenue pour les comptes consolidés. La totalité des engagements de retraite, y compris le montant dont le financement est assuré par les tiers financeurs, est présentée au § 5.1.
- Les autres méthodes préférentielles ne sont pas applicables au groupe Coallia.

Homogénéisation des méthodes comptables

Toutes les entités du groupe appliquent les mêmes méthodes comptables, aucun retraitement n'est à prendre en compte dans les comptes individuels, hormis l'application des méthodes préférentielles.

L'impôt différé est comptabilisé.

Retraitement de consolidation et de combinaison

L'élimination des titres et le partage des capitaux propres sont effectués selon le CRC 99-02. Les intérêts minoritaires sont constatés.

Aucun écart d'évaluation n'est à constater et l'écart d'acquisition est amorti sur 20 ans.

Le règlement de l'ANC 2015-07, a introduit une nouvelle approche du traitement comptable de l'écart d'acquisition. Celui-ci est amorti dès lors que sa durée d'utilisation est limitée dans le temps. Les avantages économiques représentés par l'écart d'acquisition, qui n'ont pas de limite prévisible, ne sont plus amortis.

Le règlement de l'ANC 2015-07 donne la possibilité de maintenir le plan d'amortissement initial, option retenue par Coallia.

1.2 Périmètre de consolidation et de combinaison

Toutes les sociétés contrôlées par l'association Coallia, tête de groupe, sont incluses dans le périmètre de consolidation :

- SA SAILPI (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %),
- SA Pavillon Girardin (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %),
- SCI l'Orangerie (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %),
- SASU Soleils et Papilles, société créée en 2015 (% de contrôle et % d'intérêt : 100 %).

Sont incluses dans le périmètre de combinaison, les associations et fonds de dotation dont les activités sont supervisées par le personnel de Coallia, dont Coallia assume les risques économiques et financiers et qui adhèrent aux valeurs de l'association Coallia :

- Association Coallia Solidaire,
- Fonds de dotation Stéphane Hessel.

Conformément à la réglementation en matière de consolidation des SA d'HLM résultant de l'avis n°2001-E du 4 juillet 2001 émis par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité (CNC), la filiale Coallia Habitat SA, est exclue du périmètre de consolidation à compter de l'exercice 2016.

Toutes ces entités ainsi que l'association Coallia ont leur siège social à Paris 12^{ème}, 16-18 Cour Saint Eloi.

Toutes les entités sont consolidées ou combinées selon la méthode de l'intégration globale.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2.1 Évolution de la conduite des activités et de l'organisation

La réorganisation administrative et comptable, la formalisation des processus et procédures engagées en 2015 ainsi que l'évolution et la fiabilisation du système d'information se sont poursuivies en 2017, notamment en ce qui concerne l'organisation du déploiement des outils, la fiabilisation des données de base et des interfaces entre les systèmes.

Ces évolutions ont permis d'améliorer le suivi des opérations de trésorerie et les rapprochements bancaires tout au long de l'exercice. Le nombre de suspens bancaires, en forte diminution en cours d'exercice, a été complètement traité début février 2018.

Une réflexion va être engagée en 2018 afin de faciliter et de fluidifier la gestion entre les services du siège et le réseau.

2.2 Caractéristiques des activités de l'exercice

L'Association a poursuivi son développement et s'est mobilisée pour l'accueil des migrants notamment dans l'hébergement social. Le résultat de l'Association est tiré par l'activité hébergement social (HS) dont les produits d'exploitation représentent 35% des produits de Coallia Association en 2017. Les activités hébergement social adapté (HSA) et médico-social (MS) sont en léger recul par rapport à 2016, respectivement de -2% et -3%.

2.3 Situation fiscale

Un arrêt du Conseil d'État du 21 juin 2017 ayant confirmé définitivement le non assujettissement de COALLIA à l'impôt sur les sociétés et à la taxe d'apprentissage, nous avons procédé à la reprise des provisions précédemment constatées et à l'annulation des créances CICE.

Il en ressort un impact positif de 1 026 K€ sur le résultat de l'exercice.

Compte tenu du dénouement de la situation fiscale de l'association Coallia, l'impôt différé actif a été annulé, ce qui a généré une charge sur l'exercice pour 2 115 K€.

2.4 Contrôle URSSAF

L'Association Coallia a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'URSSAF au cours de l'exercice 2016 avant l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2015. Compte tenu de la procédure engagée, la provision pour risque de 551 K€ constatée en 2015 a été ramenée à 306 K€ à la clôture de l'exercice 2016 et maintenue en l'état au 31/12/2017.

2.5 Cessions 2017

Colombes : impact positif de 1.850 K€.

Foyer d'Albert : le foyer d'Albert a fait l'objet d'une cession à COALLIA HABITAT sous bail emphytéotique pour un montant de 3 853 K€.

2.6 Changement de méthode d'évaluation ou de présentation

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.7 Événements postérieurs à la clôture

Une cession de trois établissements a été réalisée le 20 avril 2018 à Résidence Sociale de France, les résidences de Beccaria, Les Mureaux et Gennevilliers ont été cédées.

Le PSE ayant pour objectif d'organiser la cessation de l'activité formation et décidé par le conseil d'administration en 2016 a été mis en œuvre sur 2017.

L'activité s'est arrêtée progressivement, au fur et à mesure de l'arrêt des conventions avec les financeurs ou de leurs transferts vers d'autres organismes, en parallèle avec les départs des salariés des trois sites concernés.

Les coûts à prévoir sur 2018 pour accompagner la fin de l'activité ainsi que le risque contentieux ont été provisionnés sur l'exercice 2017.

La provision sera reprise sur 2018 au fur et à mesure de l'engagement des dépenses.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES POSTES DE L'ACTIF

3.1 Immobilisations incorporelles

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- les frais de 1^{er} établissement contenant pour la plus grande part les dépenses de mise en place des nouveaux établissements sociaux ;
- les charges de développement des systèmes informatiques de l'association ;
- l'achat des logiciels informatiques utilisés dans l'association ;
- les fonds commerciaux.

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DURÉE
Frais 1 ^{er} établissement	5 ans
Frais de recherche et développement	3 ans
Logiciels	3 ans

Les solutions informatiques développées en interne sont immobilisées dès que des avantages économiques futurs ou des potentiels services attendus de ces éléments profiteront à Coallia conformément à ses missions.

Les coûts de ces projets immobilisés comprennent les temps passés par le personnel et les prestataires externes, à l'analyse organique, la conception, la codification, les tests, la réalisation des jeux d'essais ainsi que de la documentation destinée à l'utilisation interne des solutions développées. Les coûts de formation associés à ces phases conceptuelles, nécessaires pour la montée en compétence, sont intégrés au prix de revient.

Au cours de l'exercice 2017, les charges transférées en immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Projets	Coûts au 01/01/2017	Mise en service 2017	Logiciels Constats 2017	Total des coûts au 31/12/2017	Date mise en service
SAP PSP	409 095 €	-	128.115 €	537 210 €	en cours
SAP HANA	0 €	-	340 829 €	340.829 €	en cours
PMT	285 463 €			285 463 €	En-cours
GESPROJET	105 679 €	105 679 €	0 €	0 €	01/01/2017
Total	800 237 €	105 679 €	468.944 €	1 163 502 €	

dont immobilisations incorporelles en cours 1 163.502 €

Le règlement de l'ANC 2015-06, a introduit une nouvelle approche du traitement comptable des fonds commerciaux. Ceux-ci sont amortis dès lors que leur durée d'utilisation est limitée dans le temps.

GROUPE COALLIA

La durée d'utilisation des fonds commerciaux détenus par le groupe Coallia n'est pas limitée dans le temps. En application du texte sur les fonds commerciaux, un test de dépréciation doit être mis en œuvre pour déterminer une éventuelle perte de valeur.

Ce changement de réglementation est sans incidence sur les comptes annuels.

Aucune dépréciation n'est intervenue en 2017.

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée de ces biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Durée d'amortissement des composants

Coallia a mis en application au cours de l'année 2005, l'avis n°2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil National de la Comptabilité relatif notamment aux modalités d'application de la comptabilisation par composant (résultant du règlement n°2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-07).

Les durées d'amortissement retenues ont été déterminées par rapport à l'analyse DQE de nos bâtiments et en fonction de l'utilisation qui en est faite. Deux catégories de bâtiments ont ainsi été identifiées auxquelles correspondent deux plans d'amortissement différents :

Classe	Catégorie d'immobilisation	%	Durées gestion autorisée	Durées Siège, HSA et formation
2115001	Terrain			
2131501	Bâtiment structure 1	57,30	40	60
2131502	Bâtiment menuiserie 2	4,40	20	25
2131503	Bâtiment plomberie 3	17,60	20	22
2131504	Bâtiment électricité 4	8,40	20	25
2131505	Bâtiment ascenseur 5	1,50	20	20
2131506	Bâtiment étanchéité 6	1,70	12	18
2131507	Bâtiment façade 7	2,90	12	15
2131508	Bâtiment sol 8	2,20	20	20
2131509	Bâtiment peinture 9	4,00	6	10
2131510	Bâtiment complet 10			60

- Depuis 2008, les dépenses engagées par l'association en matière de gros entretien (GE), sur son patrimoine immobilier et sur celui mis à sa disposition par différents bailleurs pour l'exercice de son activité Habitat Social Adapté, sont immobilisées. Leur prix de revient inclut le coût de la Direction Technique intervenant en tant que maître d'œuvre vis-à-vis des sites concernés par les GE, évalués à 10 % des coûts directs des GE engagé au cours de l'exercice, soit 220 k€ pour 2017.

- Autres immobilisations :

Nature des immobilisations	Durée
Installations et agencements	de 8 à 15 ans
Matériel et outillage	de 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	de 3 à 10 ans

Dépréciation

Conformément au principe comptable de prudence, lorsque la valeur nette comptable d'un bien est supérieure à sa valeur actuelle, une provision pour dépréciation est constatée. Au 31 décembre 2017, il n'existe aucune provision de cette nature.

3.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés ont été évalués au prix auquel ils ont été acquis, augmentés des frais engagés pour leur acquisition.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition comptabilisé.

3.4 Les stocks

Les stocks sont constitués essentiellement des matières consommables :

- Fioul
- Propane
- Produits et petit matériel d'entretien.

Les matières et marchandises figurant à l'inventaire physique ont été évaluées au prix des dernières factures.

Depuis l'exercice 2009, le stock de produits et petit matériel d'entretien a été déprécié suivant l'ancienneté et la nature des produits.

3.5 Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté à l'annexe 5.

a) Activités Habitat Social Adapté et intermédiation locative hors SOLIBAIL

Les créances sur résidents ont fait l'objet d'une analyse d'antériorité, d'un lettrage et ont fait l'objet d'une dépréciation selon un pourcentage croissant en fonction de leur statut et de leur ancienneté, soit :

- pour les résidents partis : 100 % de dépréciation
- pour les résidents présents :
 - o 100 % de la totalité des créances dès lors qu'une partie au moins est supérieure à un an
 - o 50 % pour les créances dont l'ancienneté est comprise entre 6 mois et 1 an
 - o 25 % pour les créances ayant entre 3 et 6 mois d'ancienneté.

Les dépréciations sont évaluées à 8 935 K€ à la clôture, ce qui représente 55 % du total des créances.

Les pertes sont comptabilisées suivant la décision de la direction générale et après analyse des créances sur trois critères : le montant de la créance (montant inférieur à 500 €), l'impossibilité d'une procédure contentieuse (insolvabilité, départ sans laisser d'adresse) et l'état de la procédure contentieuse (terminé ou en cours).

Pour l'intermédiation locative « SOLIBAIL » les pertes sont constatées en charges après accord du financeur.

b) Activité Formation

Les soldes de conventions formations sont dépréciés en fonction de leur ancienneté et de la nature de la créance. Les dépréciations sont évaluées à 188 K€ à la clôture.

c) Subventions publiques

Cette rubrique recouvre :

- les créances sur les subventions d'exploitation,
- ainsi que celles relatives aux subventions d'investissement comptabilisées pour leur valeur totale dès leur notification d'attribution, indépendamment de leurs modalités de déblocage et de versement.

d) Activités médico-sociales

Aucune règle de dépréciation systématique n'a été définie. Après analyse des créances, les dépréciations sont constatées quand la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable.

e) Autres créances d'exploitation

Les autres créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. La dépréciation est évaluée à 1 692 K€, pour un total de créances de 21 720 K€.

3.6 Les valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire communiquée par les établissements financiers teneurs de comptes est inférieure à la valeur comptable.

4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES FONDS ASSOCIATIFS

4.1 Fonds propres

Les fonds propres du groupe Coallia sont constitués :

- des fonds propres de l'association Coallia, tête de groupe
- de la sommation des fonds propres des associations combinées
- des droits dans les capitaux propres des sociétés consolidées, constatés en réserves.

Sont incluses également les subventions d'investissement sans droit de reprise et les quotes-parts définitivement acquises des subventions versées par les caisses de retraite et de prévoyance sous forme de réservation de lits.

Les droits des financeurs sont limités conventionnellement et les montants définitivement acquis sont constatés de façon linéaire sur la durée des conventions.

4.2 Fonds associatifs avec droit de reprise

Les fonds associatifs avec droits de reprise correspondent à des fonds qui peuvent être repris par les tiers financeurs. Ils concernent plus particulièrement les établissements sociaux et médico-sociaux soumis à des modalités de

financement définies dans le code de l'action sociale et des familles. Les délais et conditions de reprise sont variables.

Ces fonds sont constitués uniquement par des subventions d'investissement :

- des subventions acquises il y a de nombreuses années, sans reprise au compte de résultat (liées à des acquisitions de terrains, en particulier),
- les conventions de réservation de lits.

4.3 Réserves réglementées

Les réserves réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces réserves sont constituées par affectation des excédents réalisés par les établissements et destinées à renforcer les fonds associatifs. Les conditions de reprise de ces réserves dépendent de leur nature. Elles doivent être restituées en cas de fermeture définitive de l'établissement. En cours d'activité, les reprises ne peuvent être constatées que lors de l'affectation du résultat décidée par l'autorité de tarification.

Les excédents destinés à la couverture du besoin en fonds de roulement, dits « réserve de trésorerie » sont destinés à assurer une trésorerie suffisante pour faire face aux décalages de règlement. Elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le besoin en fonds de roulement est déjà suffisamment couvert.

La réserve de compensation des déficits permet à un établissement de conserver les excédents réalisés. Les déficits futurs sont imputés sur cette réserve par décision des tiers financeurs.

La réserve de compensation des amortissements constate la partie d'un excédent affecté au financement d'immobilisations identifiées. Elle est reprise par l'affectation, en N+1, de la quote-part des amortissements des biens concernés.

Le compte de réserve « Excédents affectés à l'investissement » enregistre les affectations d'excédents réalisés par des établissements et affectés par le financeur au financement des investissements, l'objectif étant de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ces affectations ne ciblent pas des investissements particuliers. L'association a la charge financière du renouvellement des investissements réalisés, ces sommes ne sont pas reprises en cours d'activité.

4.4 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont prévues par le code de l'action sociale et de la famille, l'instruction M22 et reprises dans l'avis du CNC 2007-05. Ces provisions sont constituées à la demande ou avec l'accord du financeur. Les éventuelles reprises sont à la discrétion du financeur ou prévues dans la réglementation.

La provision destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement est, en général, constituée lors de la création d'un établissement. Comme la réserve de trésorerie, elle peut être reprise ou réaffectée au financement des investissements, si le BFR est suffisamment couvert.

La provision « réserves des plus-values nettes d'actif » enregistre les plus-values sur cessions d'immobilisations, ce qui permet de renforcer le fonds de roulement d'investissement. Ce compte est repris en cas de moins-values.

La provision pour renouvellement des immobilisations est constituée, le plus souvent, lors de l'attribution de crédits non reconductibles, au budget ou par décision modificative repris au rythme des dotations aux amortissements des biens financés par ces crédits, suivant les mêmes modalités que les subventions d'investissements. Elle peut être également dotée, lors d'une sous-consommation des dotations aux amortissements quand d'importants projets d'investissements sont prévus.

Quand des excédents affectés aux investissements par les tiers financeurs sont assortis d'une demande reprise en résultat, ces montants sont comptabilisés :

- soit en provision pour renouvellement des immobilisations, si l'accord du financeur est obtenu avant la clôture (dotation exceptionnelle),
- soit en subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables, si l'accord est obtenu après la clôture des comptes.

4.5 Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables

Ces subventions sont attribuées par des collectivités publiques et des instances européennes.

L'annexe 8 fournit une ventilation des subventions d'investissements non renouvelables en fonction de l'état d'avancement des opérations qu'elles financent :

- subventions sur projets
- subventions pour établissements en cours de réhabilitation
- subventions pour sites en exploitation.

Elles sont comptabilisées dès leur attribution, sous réserve de l'absence de condition résolutoire. Le suivi comptable des subventions, en fonction de l'avancement des projets, est assuré par l'utilisation d'un tableau de bord commun à tous les services concernés. Lors de la mise en service, la subvention est rattachée aux immobilisations ainsi financées afin de déterminer le montant à reprendre au compte de résultat, en tenant compte des différents composants, si nécessaire. Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, les règles spécifiques, qui peuvent être imposées par les autorités de tarification, sont appliquées.

Le total des reprises comptabilisées en 2017 s'élève à 3 471 K€.

4.6 Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Ce poste présente les résultats des exercices précédents soumis à l'approbation et à l'affectation par des tiers financeurs. Il s'agit :

- des résultats en instance d'affectation, par le tiers financeur,
- des résultats qui seront repris au cours d'un exercice ultérieur, conformément à la décision de l'autorité de tarification.

Les informations transmises aux financeurs sous forme de compte administratif ou éventuellement de compte rendu financier sont issues des comptes de l'association.

4.7 Résultats de l'exercice

Le résultat comptable de l'exercice est composite et présenté sur deux lignes :

- Résultat Coallia qui regroupe le résultat des activités définitivement acquis à Coallia, activités en gestion propre et de certaines activités subventionnées.
- Résultat de l'exercice sous contrôle de tiers dont l'affectation dépend d'une décision d'un tiers :
 - o Résultats des établissements autorisés qui doivent respecter les dispositions budgétaires du code de l'action sociale et des familles.
 - o Résultats des activités subventionnées, suivant des dispositions conventionnelles ou des pratiques des financeurs.

5. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES D'ÉVALUATION DES AUTRES POSTES DU PASSIF

5.1 La provision pour engagements de retraite et médaille du travail

Les engagements sont valorisés comme les années antérieures de façon partielle, avec les hypothèses suivantes :

Hypothèses indemnités de départ à la retraite et médaille du travail	IFC	MDT	Rappel 2016
Le taux d'actualisation	1,30%	1,30%	1,3%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	1,75%	1,75%	1,75%
Taux de revalorisation des gratifications d'ancienneté	0%	0%	0%
Taux d'augmentation des salaires	1%	1%	1%
Départ à l'initiative du salarié			
Taux des charges patronales cadre	53,25%	53,25%	54,50%
Taux des charges patronales non cadre	47,08%	47,08%	47,85%
Turn over (moyenne des tables par tranche d'âge)	6,60%	6,60%	6,60%
Table de mortalité INSEE	2012-2014	-	2012-2014
Age de départ à la retraite cadre	67 ans	67 ans	67 ans
Age de départ à la retraite cadre si né avant 01/01/1970	64 ans	64 ans	64 ans
Age de départ à la retraite non cadre	65 ans	65 ans	65 ans
Age de départ à la retraite non cadre si né avant le 01/01/1970	62 ans	62 ans	62 ans
Ancienneté nécessaire pour le versement de la prime		20 ans	20 ans

Compte tenu de ces hypothèses, la totalité des engagements, en valeur brute s'élève à :

	IFC	MDT
Ensemble Entrées Coallia	9.326.334 €	444 233 €

La provision est déterminée en tenant compte d'un étalement des variations des hypothèses actuarielles sur la durée moyenne probable de présence des salariés avant leur départ à la retraite : méthode du corridor.

La provision n'est pas comptabilisée pour les activités hébergement social - médico-sociales, en gestion contrôlée. Le montant non provisionné s'élève à 2 092 K€. Cette dépense opposable aux financeurs est financée l'année du départ à la retraite. Les versements d'avance qui ont pu être accordés sont comptabilisés en fonds dédiés (voir annexe n° 9).

Les montants comptabilisés en provisions s'élèvent à :

	IFC	MDT
Ensemble Entités de Coallia	2 893 245	444 233
Activités hébergement social - médico-sociales, gestion autopsée		444 233
Financements obtenus (en fonds dédiés) Coallia	392 200	

Synthèse Indemnités de fin de carrière :

Au 31 décembre 2017	Engagement comptabilisé	Engagement non comptabilisé (ESMS)	Engagement Total
Valeur des engagements	5 456 424	3 869 910	9 326 334
Pertes et gains actuariels restant à amortir	2 563 179	1 777 865	4 341 044
Engagement à comptabiliser	2 893 245	2 092 045	4 985 290

5.2 La provision pour charges liées au plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Une provision pour charges avait été constatée au 31/12/2016 pour 2 087 K€. Une reprise de provision a été effectuée en 2017 pour 1 326 K€ et des dotations complémentaires ont eu lieu pour 352 K€, ce qui amène cette provision à un montant total de 1 113 K€.

Elle prend en compte l'ensemble des personnes qui sont impactées par le plan, reclassées ou non avec les montants des mesures correspondant à leur situation avérée ou probable.

5.3 Fonds dédiés

Les sommes inscrites en fonds dédiés portent sur la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être engagée à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard ou à des legs reçus. Sont concernées, en particulier, les subventions attribuées en fin d'année pour des actions qui n'ont été que partiellement mises en œuvre et la part inutilisée de subventions accordées pour de nouvelles activités.

6. AUTRES INFORMATIONS

Effectif salarié

Entité	Effectif ETP Moyen 2017	Entité	Effectif au 31-12-2017
Coallia	3039	Coallia	3257
Coallia Solidaire	75	Coallia Solidaire	88
Pavillon Girardin	55	Pavillon Girardin	58
Soleil & Papilles	0	Soleil & Papilles	0
Total général	3169	Total général	3403

Honoraires des commissaires aux comptes

Montant HT en euros	PAGNY	PWC	KPMG	TOTAL
Entité Consolidante				
- mission de certification des comptes	150 600	177 500		328 150
- autres interventions				0
Entités du périmètre de consolidation				
- mission de certification des comptes	7 900	5 200	5 015	19 369
- autres interventions				0
TOTAL	151 700	150 800	4 869	307 369

ANNEXE 1 – IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	Valeur brute Début d'exercice	Augmentation		Diminution	Virement Poste à poste	Valeur brute Fin d'exercice
		Reprises activités	Acquisitions	Cessions, mises HS		
ECARTS D'ACQUISITION	4 057 188	0	0	0	0	4 057 188
Frais d'établissement	1 166 251	0	42 319	62 243	0	1 146 327
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	2 582 322	3 523	68 459	339 252	108 192	2 423 244
Fonds commercial	995 175	0	2	2	0	995 175
Autres immobilisations incorporelles	157 311	0	0	0	1 500 000	1 657 311
- Baux emphytéotiques	157 311	0	0	0	1 500 000	1 657 311
- Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	800 237	2 513	468 944	0	-108 192	1 163 502
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 701 296	6 036	579 724	401 497	1 500 000	7 385 559
Terrains	22 318 028	0	0	0	331 630	22 649 658
Constructions	341 790 712	79 032	2 571 901	1 276 421	12 847 496	356 012 720
- Constructions sur sols propres	316 797 192	79 032	152 126	1 002 846	12 847 496	328 873 000
- Gros Entretien sur constructions	20 690 017	0	2 419 775	182 109	0	22 927 683
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	4 303 503	0	0	91 466	0	4 212 037
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13 705 460	13 402	1 356 070	2 252 581	0	12 822 351
Autres immobilisations corporelles	52 299 951	19 361	2 576 714	5 614 662	1 901 508	51 182 872
- Instal. générales, agencements aménag divers	29 777 088	0	294 829	756 757	1 901 508	31 216 668
- Matériel de transport	1 008 054	0	22 380	291 515	0	738 919
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	3 723 242	19 361	352 340	1 950 813	0	2 144 130
- Mobilier d'exploitation	17 776 597	0	1 893 741	2 611 161	0	17 059 177
- Cheptel, plantations pérennes	14 970	0	13 424	4 416	0	23 978
Immobilisations corporelles en cours	29 991 301	0	18 514 960	2 079	-16 580 634	31 923 548
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	460 105 452	111 795	25 019 645	9 145 743	-1 500 000	474 591 149
Participations	6 039 749	-96	0	0	0	6 039 653
Créances rattachées à des participations	0	0	500 000	0	0	500 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 155	0	0	0	0	6 155
Prêts	204 022	0	0	0	0	204 022
Autres immobilisations financières	1 865 096	0	293 176	241 537	0	1 916 735
- Dépôts et cautionnements	1 667 289	0	293 176	176 754	4 765	1 788 476
- Autres immobilisations financières	197 807	0	0	64 783	-4 765	128 259
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 115 022	-96	793 176	241 537	0	8 666 565
TOTAL	477 978 958	117 735	26 392 545	9 788 777	0	494 700 461

ANNEXE 2 – AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant Debut d'exercice	Virement Poste à poste	Augmentation	Diminution	Montant Fin d'exercice
			Dotation	Cessions, mises HS	
ECARTS D'ACQUISITION	1 338 872	0	202 859	0	1 541 731
Frais d'établissement	795 173	0	109 592	36 904	867 861
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0	0
Logiciels, droits et valeurs similaires	1 619 471	0	360 651	338 031	1 642 091
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	11 810	0	21 510	0	33 320
- Baux emphytéotiques	11 810	0	21 510	0	33 320
- Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 426 454	0	491 753	374 935	2 543 272
Constructions	91 216 762	0	11 101 629	964 061	101 354 330
- Constructions sur sols propres	81 267 242	0	9 889 903	781 389	90 375 756
- Gros Entretien sur constructions	6 054 531	0	1 013 438	91 244	6 976 725
- Installations générales et aménag. sur sol d'autrui	3 894 989	0	198 288	91 428	4 001 849
Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 473 446	0	1 281 546	2 013 064	8 741 928
Autres immobilisations corporelles	38 528 541	0	3 548 991	5 235 828	36 841 704
- Instal générales, agencements aménag divers	22 821 229	0	1 659 348	501 341	23 979 236
- Matériel de transport	894 304	0	42 177	291 146	645 335
- Matériel et mobilier de bureau et informatique	2 976 299	0	441 353	1 943 509	1 474 143
- Mobilier d'exploitation	11 827 609	0	1 403 063	2 495 416	10 735 256
- Cheptel, plantations pérennes	9 100	0	3 050	4 416	7 734
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	139 218 749	0	15 932 166	8 212 953	146 937 962
TOTAL	142 984 075	0	16 626 778	8 587 888	151 022 965

ANNEXE 3 - PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Montant Début d'exercice	Reprises d'activités	Dotations	Reprises	Virement Poste à poste	Montant Fin d'exercice
Provisions pour trésorene	221 158	0	0	0	0	221 158
Provisions pour investissement	1 402 371	0	0	158 126	147 656	1 391 901
Provisions sur plus-values de cession d'actifs	84 801	0	0	0	0	84 801
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 708 330	0	0	158 126	147 656	1 697 860
Provisions pour contentieux	2 754 101	0	1 156 584	1 604 197	-15 500	2 290 988
Provisions pour contentieux clients	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	0	0	0	15 500	15 500	0
PROVISIONS POUR RISQUES	2 754 101	0	1 156 584	1 619 697	0	2 290 988
Provisions pour indemnités de fin de carrière	2 464 263	58 497	3 114 810	2 405 627	0	3 231 943
Provisions pour impôts	5 061 424	0	0	5 061 424	0	0
Provisions pour gros entretien et réparations	15 011	0	0	6 795	0	8 216
Provisions pour matériel	0	0	0	0	0	0
Provisions pour passage CCN51	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	438 711	0	1 060 105	418 852	68 097	1 148 061
PROVISIONS POUR CHARGES	7 979 409	58 497	4 174 915	7 892 698	68 097	4 388 220
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	7 901	0	0	7 901	0	0
Immobilisations financières	624 681	0	0	0	0	624 681
- Titres de participation et créances rattachées	0	0	0	0	0	239 733
- Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0	0
- Prêts	0	0	0	0	0	0
- Autres immobilisations financières	624 681	0	0	0	0	384 948
DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES	632 582	0	0	7 901	0	624 681
Stocks	0	0	0	0	0	0
Créances sur usagers	5 971 861	0	9 184 852	5 307 051	0	9 849 662
Autres créances	2 319 816	0	701 832	1 329 635	0	1 692 013
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	0
DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	8 291 677	0	9 886 684	6 636 686	0	11 541 675
TOTAL	21 366 099	58 497	15 218 183	16 315 108	215 753	20 543 424

dont dotations et reprises d'exploitation	15 083 525	11 042 514
dont dotations et reprises financières	0	0
dont dotations et reprises exceptionnelles	178 668	210 140
dont dotations et reprises d'impôts sur les bénéfices	0	5 061 424

ANNEXE 4 - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	500 000	0	500 000
Prêts	204 022	0	204 022
Autres immobilisations financières	1 916 735	0	1 916 735
- Dépôts et cautionnements	1 788 476	0	1 788 476
- Autres immobilisations financières	128 259	0	128 259
ACTIF IMMOBILISE	2 620 757	0	2 620 757
Avances et acomptes versés	326 641	326 641	0
Autres créances usagers, et comptes rattachés	44 617 176	44 617 176	0
Personnel, et comptes rattachés	211 169	211 169	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	324 985	324 985	0
Créances sur subventions (État et collectivités)	8 836 181	4 028 192	4 807 989
Etat, impôts et taxes, et comptes rattachés	5 585 836	5 585 836	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	5 062 745	5 062 746	0
Débiteurs divers, et comptes rattachés	1 698 641	1 698 641	0
Charges constatées d'avance	422 820	422 820	0
ACTIF CIRCULANT	67 086 194	62 278 206	4 807 989
TOTAL	69 706 951	62 278 206	7 428 746

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts auprès établissements de crédit	127 145 091	10 274 024	19 754 572	97 116 495
Emprunts, dettes financières divers	69 785 590	9 430 705	13 900 524	46 454 361
DETTES FINANCIERES (détail cf. annexe 10)	196 930 681	19 704 729	33 655 096	143 570 856
Avances et acomptes reçus	0	0	0	0
Fournisseurs d'exploitation, et comptes rattachés	16 088 335	16 088 335	0	0
Personnel, et comptes rattachés	10 845 963	10 845 963	0	0
Organismes sociaux, et comptes rattachés	17 740 599	17 740 599	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0
TVA, et comptes rattachés	324 257	324 257	0	0
Autres impôts et taxes, et comptes rattachés	3 903 764	3 903 764	0	0
Entités du Groupe Coallia, et comptes rattachés	27	27	0	0
DETTES D'EXPLOITATION	48 902 945	48 902 945	0	0
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	5 876 610	5 876 610	0	0
Créditeurs divers, et comptes rattachés	3 168 469	3 168 469	0	0
DETTES HORS EXPLOITATION	9 045 079	9 045 079	0	0
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 038 278	6 038 278	0	0
TOTAL	260 916 983	83 691 031	33 655 096	143 570 856

ANNEXE 5 - DETAIL DES CREANCES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS	326 641	0	326 641
Clients HSA	17 873 855	8 935 414	8 938 441
Clients secteur formation	407 430	187 844	219 586
Clients secteur social	60 761	0	60 761
Clients secteur médico-social	24 605 433	327 878	24 277 555
Clients divers	1 009 046	398 526	610 520
Clients Groupe	660 651	0	660 651
Daily sur conventions DGF d'exploitation	0	0	0
CRÉANCES USAGERS & COMPTES RATTACHÉS	44 617 176	9 849 662	34 767 514
Personnel : avances, acomptes, et sommes à recouvrer	211 169	103 000	108 169
Organismes sociaux : IJSS, IJ prévoyance, et autres à recouvrer	324 985	306 083	18 902
Subventions d'investissement & équipement hors ACSE	8 836 181	0	8 836 181
Impôt sur les sociétés, taxe d'apprentissage	1 566 163	611 433	954 730
Etat, CVAE CET et TP	825 494	0	825 494
Impôt différé	415 723	0	415 723
Etat, TVA	2 778 456	0	2 778 456
Entités du Groupe Coallia, comptes courants débiteurs	5 062 745	0	5 062 745
Entités du Groupe Coallia, avoirs à recevoir	0	0	0
Débiteurs, suite à reprises d'activité	168 001	105 890	62 111
Aides sur contrats du personnel à recevoir	687 484	0	687 484
Organismes de formation, remboursements à recevoir	48 993	0	48 993
Tickets restaurant	122 857	0	122 857
Autres débiteurs	671 306	565 607	105 699
AUTRES CRÉANCES	21 719 557	1 692 013	20 027 544
TOTAL	66 663 374	11 541 675	55 121 699

ANNEXE 6 - DETAIL DES DISPONIBILITES

NATURE	Montant brut	Dépréciation	Montant net
Valeurs mobilières de placement bloquées	0	0	0
Autres valeurs mobilières de placement	921 675	0	921 675
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	921 675	0	921 675
Comptes ordinaires	11 103 888	0	11 103 888
Comptes à terme	0	0	0
Comptes sur livret	253 053	0	253 053
Créances rattachées	0	0	0
BANQUES	11 356 941	0	11 356 941
CAISSES	190 863	0	190 863
TOTAL	12 469 479	0	12 469 479

ANNEXE 7 - RÉSULTATS ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX À REPORTER

Tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif proposé

ACTIVITE	Résultat de l'exercice	Ajustements N	Cumul des résultats des comptes administratifs	Reprise de résultats antérieurs	Reprise réserves affectées à l'exploitation	Reprise financement des investissements	Variations CP de l'exercice	Variations CET de l'exercice	Autres charges inopposables	Résultat administratif proposé
Hébergement social	2 868 847	183 314	2 685 533	213 213	179 406	43 517	468 608	44 036	0	3 634 313
Handicap	761 338	-16 688	778 026	-156 108	49 248	13 743	117 376	42 199	132 461	976 945
Personnes âgées	-1 664 116	-481 770	-1 182 346	130 143	0	7 537	-36 357	5 389	-31 041	-1 106 675
TOTAL	1 966 069	-315 144	2 281 213	187 248	228 654	64 797	549 627	91 624	101 420	3 504 583
Reprise ajustements N-1	0									
Impact résultat subvention	4 716 019									
Résultat comptable	6 682 088									

Propositions d'affectation des résultats

ACTIVITE	Résultat administratif proposé	Affectation en réserves liées à l'investissement	Affectation en réserves liées à l'exploitation	Financement de mesures d'exploitation	Excédents à déduire des budgets ultérieurs	Déficits dont le financement est demandé
Hébergement social	3 634 313	2 056 496	1 192 650	207 081	412 413	-234 327
Handicap	976 945	900 718	414 599	183 194	15 000	-536 566
Personnes âgées	-1 106 675	14 606	551 507	0	87 752	-1 760 540
TOTAL	3 504 583	2 971 820	2 158 756	390 275	515 165	-2 531 433

ANNEXE 8 - DETAIL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTÉES À DES BIENS NON RENOUVELABLES

NATURE	Valeur Début d'exercice	Impact fonds propres Coallia	Notifications	Mises en service et reclassement	Reprise au compte de résultat	Sortie	Valeur Fin d'exercice
Subventions non renouvelables	3 182 892	0	0	132 941	0	0	3 315 833
Subventions d'investissement sans droits de reprise	3 182 892	0	0	132 941	0	0	3 315 833
Réservations de lits	2 881 800	0	0	0	-113 942	0	2 747 858
Autres	30 000	0	0	0	-30 000	0	0
Fonds matériel hôtelier	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement avec droits de reprise	2 891 800	0	0	0	-143 942	0	2 747 858
Subventions pour établissements en cours de réhabilitation	20 175 580	436 379	6 626 231	-8 270 595	-105 906	-323 034	18 538 655
Subventions pour sites en exploitation	75 025 725	0	0	8 270 595	-3 221 078	0	80 096 045
Subventions affectées à des biens non renouvelables	95 201 305	436 379	6 626 231	0	-3 326 984	-323 034	98 634 700
TOTAL en valeur nette	101 275 997	436 379	6 626 231	132 941	-3 470 926	-323 034	104 698 391

ANNEXE 9 - DETAIL DES FONDS DEDIES

	Valeur Début d'exercice	Impact fonds propres Coallia	Engagements à réaliser sur ressources affectées	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	Valeur Fin d'exercice	dont fonds dédiés inutilisés depuis plus de 2 ans
Fonds Dédiés activité hébergement	4 361 259	0	4 997 698	4 361 259	4 997 698	0
Fonds Dédiés sous contrôle tiers financeurs secteur handicap	1 210 186	-170 714	434 454	400 980	1 072 946	0
Fonds Dédiés sous contrôle tiers financeurs secteur personnes âgées	17 593	0	-9 597	0	7 996	0
Fonds liés ARTT	0	0	0	0	0	0
Fonds Dédiés sur Indemnités de fin de carrière	380 200	0	12 000	0	392 200	0
Fonds dédiés sur financement de fonctionnement	5 969 238	-170 714	5 434 555	4 782 239	6 470 840	0
Fonds dédiés sur legs et donation	0	0	0	0	0	0
Fonds dédiés sur autres ressources	0	0	0	0	0	0
DOTATION FONDS DEDIES	5 969 238	-170 714	5 434 555	4 782 239	6 470 840	0

ANNEXE 10 - DETAIL DES DETTES FINANCIERES

NATURE	Valeur brut Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute Fin d'exercice	Dont dettes garanties
Emprunts auprès des organismes bancaires, dont la Caisse des Dépôts	111 804 169	16 983 614	5 771 201	0	123 016 582	89 703 981
Préfinancements	20 497 985	1 000 000	17 567 854	0	3 930 131	762 576
Concours bancaires courants (découverts)	105	198 273	0	0	198 378	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	132 302 269	18 181 887	23 339 065	0	127 146 091	90 466 657
Emprunts auprès d'organismes non bancaires	66 844 040	1 238 733	4 202 715	0	63 878 058	50 774 995
Cautions versées par les usagers	5 257 211	5 606 950	5 179 430	0	5 688 731	0
Dettes rattachées (ICNE)	235 533	220 801	235 533	0	220 801	0
Autres emprunts et dettes financières	72 336 784	7 066 484	5 617 676	0	69 785 690	50 774 996
TOTAL	204 639 043	25 248 371	32 966 733	0	196 930 661	141 241 562

ANNEXE 11 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	Montant
Usagers	7 412 478
Créances usagers	7 412 478
Fournisseurs, avoirs à recevoir	386 296
Personnel, produits à recevoir	0
Organismes sociaux, produits à recevoir	0
Etat, Impôts et taxes, produits à recevoir	825 494
Entités du Groupe Coallia, produits à recevoir	0
Débiteurs divers, produits à recevoir	87 983
Autres créances	1 299 774
Valeurs mobilières de placement, produits à recevoir	0
Banques, produits à recevoir	0
Trésorerie	0
COMPTES RATTACHES	8 712 251
Accompagnement social	0
Etablissements médico-sociaux	0
Etablissements sociaux	0
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	0
Divers	422 820
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	422 820
TOTAL	9 135 071

COMPTE DE REGULARISATION PASSIF	Montant
Emprunts, intérêts courus et non échus	693 311
Banques, charges à payer	797
Entités du Groupe Coallia, charges à payer	76 046
Dettes financières	770 154
Fournisseurs d'exploitation, charges à payer	10 327 137
Usagers, avoirs à établir	11 793
Personnel, congés à payer	8 456 384
Personnel, autres charges à payer	2 218 680
Organismes sociaux, charges sur congés à payer	4 118 396
Organismes sociaux, autres charges à payer	1 107 374
Etat, Impôts et taxes, charges à payer	5 522
Dettes d'exploitation	26 245 286
Fournisseurs d'immobilisations, charges à payer	0
Débiteurs divers, charges à payer	1 084
Dettes hors exploitation	1 084
COMPTES RATTACHES	27 016 524
Accompagnement social	866 921
Etablissements médico-sociaux	65 783
Etablissements sociaux	671 312
Formation	0
Habitat social adapté	0
Intermédiation locative (Solibail)	337 698
Divers	4 096 564
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 038 278
TOTAL	33 054 802

ANNEXE 12 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Amendes, pénalités	502 014
Subventions accordées (dotation fonds Stéphane Hessel)	0
Divers	1 817 845
Opérations de gestion	2 319 859
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles sorties	0
Valeurs nettes des immobilisations corporelles sorties	4 911 186
Opérations en capital	4 911 186
Provisions réglementées	178 668
Dépréciation créances	0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	178 668
TOTAL	7 409 713

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Rentrées sur créances amorties	657 888
Dégrèvements d'impôts (autres que I.S.)	12 710
Divers	2 510 865
Opérations de gestion	3 181 463
Produits de cession des immobilisations incorporelles	0
Produits de cession des immobilisations corporelles	3 925 551
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat	4 021
Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat sous tutelle	1 339
Opérations en capital	3 930 911
Provisions réglementées	153 752
Dépréciation créances	0
Provisions pour risques	15 500
Divers	40 888
Reprise sur dépréciations et provisions et transferts de charges	210 140
TOTAL	7 322 514

ANNEXE 13 - ETAT DES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS DONNES	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Sur emprunts du groupe	20 980 564	1 230 605	0	22 211 169
Aux tiers	20 980 564	1 230 605	0	22 211 169
TOTAL	20 980 564	1 230 605	0	22 211 169

ENGAGEMENTS RECUS	Hypothèques	Privilèges Prêteur de Deniers	Cautions	TOTAL
Collectivités locales (sur emprunts de COALLIA)	0	0	129 985 721	129 985 721
Retenues de garantie sur marchés de travaux	0	0	1 414 524	1 414 524
Des tiers	0	0	131 400 245	131 400 245
TOTAL	0	0	131 400 245	131 400 245

ANNEXE 14 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIETES	% de détention	Valeur brute des titres au bilan	Valeur nette des titres au bilan	CA dernier exercice	Résultat dernier exercice	Fonds propres après résultat dernier exercice	Prêts et avances accordés
COALLIA HABITAT (SA)	96,67%	5 799 920	5 799 920	3 582 119	1 098 853	91 497 786	5 062 745

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villicrs
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

PAGNY ASSOCIES AUDIT
40, quai Sadi Carnot
77100 Meaux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'assemblée générale
Association COALLIA
16 - 18, cour Saint-Eloi
75012 Paris

Mesdames, Messieurs,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'association COALLIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Dans notre rapport sur les comptes consolidés du groupe Coallia du 12 juin 2017 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons formulé une réserve sur les engagements de retraite qui sont comptabilisés selon la méthode exposée dans la note 5.1 de l'annexe. Cette réserve subsiste car la méthode retenue n'est pas conforme à la réglementation comptable applicable qui prévoit la reconnaissance de l'ensemble des engagements dans les comptes consolidés. Le montant des engagements complémentaires qui seraient à comptabiliser au compte de résultat dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 s'élève à 1,8 M€.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants qui avaient l'objet de réserves dans notre rapport sur les comptes 2016 :

- la note « 2.1 – Évolution de la conduite des activités et de l'organisation » de l'annexe qui expose les travaux d'amélioration concernant le système d'information et l'environnement de contrôle interne.
- la note « 3.5 – Créances » de l'annexe qui expose les travaux d'analyse d'antériorité et de lettrage des créances clients conduisant à une fiabilisation de la méthode de dépréciation des créances du secteur habitat social adapté.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

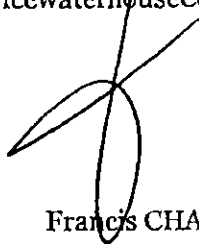
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Meaux et Neuilly-sur-Seine, le 20 juin 2018

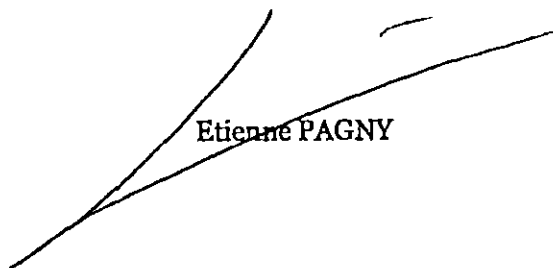
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Francis CHARTIER

PAGNY ASSOCIES AUDIT



Etienne PAGNY